

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)
DU DOMAINE PUBLIC POUR EXPLOITATION COMMERCIALE
(Terrasse ouverte, présentoir, stop-trottoir, foodtruck, stores surplombant le domaine
public ...)**

ANNEE 2024

OBJET DE LA DEMANDE (1 formulaire par demande)

- Demande installation terrasse ouverte Demande installation étalage/stop-trottoir ...
 Sur trottoir Sur stationnement Sur place, square, voie piétonne

TARIFS 2024

Droits de voirie selon décision n°2023.126 du 28 novembre 2023 : **3€ par m²/semaine.**

PÉRIODE SOUHAITÉE

Selon l'arrêté n°2023R61 du 17 mars 2023, l'occupation commerciale du domaine public est autorisée :

- Soit **du 1^{er} janvier au 31 décembre** pour les autorisations annuelles, soit 52 semaines
- Soit **du 15 mars au 15 novembre** pour les autorisations estivales, soit 35 semaines

DIMENSIONS DE L'INSTALLATION DEMANDÉE

Longueur demandée : mètres	Soit une surface de M²
Largeur demandée mètres	

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (Merci d'écrire lisiblement)

Type d'établissement : Bar Restaurant
 Autre (à préciser)

Nom de l'établissement/enseigne

Raison sociale

Adresse de l'établissement

Nom et prénom du demandeur

Qualité du demandeur (propriétaire/gérant)

Adresse mail (obligatoire)

Téléphone (obligatoire)

N° SIRET

IDENTIFICATION DU FOND DE COMMERCE

Cachet commercial

Je reconnais avoir lu et approuve la charte des terrasses ainsi que l'arrêté municipal n° 2023R61 du 17 mars 2023 portant sur la réglementation des occupations commerciales sur le domaine public communal et soumises à Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT).

Document consultable sur le site de la Ville de Gaillard : www.gaillard.fr/occupation-du-domaine-public

Fait à Gaillard, le

Nom Prénom du demandeur :

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Pièces à joindre IMPERATIVEMENT au présent formulaire de demande et à remettre aux Services Techniques de la Ville de Gaillard	Partie réservée à l'administration
Le formulaire de demande complété par vos soins téléchargeable sur le site de la Ville : www.gaillard.fr/occupation-du-domaine-public	<input type="checkbox"/>
Un extrait Kbis original émanant du Greffe du Tribunal de Commerce de moins de 3 mois, faisant apparaître impérativement l'enseigne de l'établissement, son activité et mentionnant la consommation sur place	<input type="checkbox"/>
La copie de la pièce d'identité du ou des gérant(s) mentionné(s) sur le Kbis	<input type="checkbox"/>
La copie du bail commercial ou du titre de propriété	<input type="checkbox"/>
La copie de la licence de débits de boissons au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce (pour les activités de bars/restaurants)	<input type="checkbox"/>
Une attestation d'assurance à Responsabilité civile et professionnelle en court de validité couvrant les risques relatifs à l'occupation du domaine public	<input type="checkbox"/>
Un plan coté de l'aménagement de la terrasse ouverte (par rapport à la devanture du point de vente et au trottoir), avec indication de sa longueur, de sa largeur et de sa surface, de la nature et de la largeur des voies, ainsi que celle de la largeur du trottoir et de la mitoyenneté (pour les activités de bars/restaurants)	<input type="checkbox"/>
Un descriptif du mobilier installé avec photographie	<input type="checkbox"/>
Une photographie ou un plan de situation de la devanture et du lieu d'installation de la terrasse ouverte/présentoir/stop-trottoir	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, l'autorisation des propriétaires voisins d'étendre la terrasse au-delà du linéaire de l'établissement commercial exploité (cette autorisation de vaut pas accord de la Ville)	<input type="checkbox"/>

INSTRUCTION DE LA DEMANDE D'AOTDP

Avis de l'Elu aux commerces :

Avis du service Foncier – urbanisme :

Avis de la Police Municipale :

Avis des Services Techniques :

Numéro d'Arrêté :